

# **Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du Club Périgord Parapente**

Le 23 janvier 2016, à 17h à Plazac (24580), salle du restaurant la Marjolaine.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Madame LESIMPLE Cécile, présidente de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Madame MACNAMARA Claire, secrétaire de l'association.

Le quorum a été atteint avec 15 adhérents licenciés sur les 21 adhérents licenciés à cette date. 4 membres du club non à jour de leur licence et de leur cotisation 2016 étaient présents.

En préambule de l'AG, nous avons eu un débat sur le droit de vote des 4 membres présents non à jour de leur licence et cotisation. Nous nous sommes reportés aux statuts qui stipulent que le droit de vote est accordé uniquement aux membres licenciés et à jour de leurs cotisations. Nous avons soumis au vote le droit pour ces quatre membres de voter à cette AG concernant le bilan 2015 puisqu'ils étaient licenciés et adhérents en 2015. Cette décision a été adoptée à l'unanimité (vote à main levée).

Nous avons également décidé tous ensemble de procéder à l'ensemble des votes de cette AG à main levée afin de gagner en efficacité.

## **Mot de la présidente**

Madame la présidente introduit l'AG en évoquant les difficultés récemment rencontrées et la baisse de la participation qui s'ensuit. Celle-ci explique l'orientation que le nouveau bureau souhaite donner au club, à savoir un fonctionnement le plus démocratique possible. Un rappel est fait sur les droits des adhérents du club, à savoir la liberté de révoquer le bureau en cas de désaccord avec la gestion du club. Pour cela, il suffit que la majorité des membres demandent une assemblée générale extraordinaire afin de procéder à la révocation et d'élire un nouveau bureau.

## **Bilan financier**

Madame la présidente a présenté le bilan financier 2015. Le changement du compte bancaire de Bergerac à Périgueux a été précisé. Un débat sur le prix des frais de gestion du compte bancaire a suivi car plusieurs personnes ont trouvé qu'une centaine d'euros pour une année de compte bancaire sans carte de crédit était une dépense trop élevée.

Explication sur la redistribution des cotisations lors de la souscription à la licence FFVL suite à la demande de plusieurs membres.

Explication de la comptabilité associative qui va être mise en place qui permettra notamment de bénéficier d'avoirs fiscaux.

Explication du défraiement d'Alex Arlie pour ces deux allers/ retour à Pau qui pour faire parvenir les voiles nécessitant une révision en atelier .

Explication des frais de révision de la voile de Stéphane Morvan en raison de ses vols associatifs. Stéphane Bernède a alors demandé de bénéficier d'une révision de son aile au titre de ses vols associatifs 2015 ce qui a été accordée.

#### **Vote des dépenses 2015 :**

- Subvention des qualifications QBI 2015 pour Christophe Trégoat voté à l'unanimité
- Subvention des qualifications QBI 2015 pour Stephane Bernede voté à l'unanimité
- Subvention de qualification QBI de Mr Rodriguez François non adopté (14 votes contre). Ce vote s'explique par le fait que Monsieur Rodriguez n'a pas fait de vols bi-place associatifs.
- Participation aux frais d'assurance Bi place de :  
Stephane Morvan, Stephane Bernède, Raymond Rochais voté à l'unanimité.
- Participation aux frais d'assurance Bi place de François Rodriguez non adopté (15 votes contre)

Certaines personnes ne connaissent pas les personnes à qui ont attribut des aides financières.

Les membres du bureau auraient du excuser Raymond Rochais.

**Vote du bilan moral et financier 2015 : Adopté (2 votes contres).**

### **Election du bureau**

En conformité avec les statuts la moitié du bureau doit être réélu, avec sortie de la moitié des membres par ordre d'entrée. Les deux membres les plus anciens qui doivent sortir sont : Stephane Morvan et Frank Meyer. Les deux membres se sont représenté. Un nouveau membre se présente : Alex Arlie.

- Alexandre Arlie: vote adopté à l'unanimité
- Frank Meyer : vote adopté à l'unanimité
- Stéphane Morvant : vote adopté à l'unanimité.

Le bureau se compose alors de **6 membres** :

Cécile Lesimple (présidente),  
Frank Meyer (trésorier),  
Claire Macnamra (secrétaire),  
Christophe Trégoat (trésorier adjoint),  
Stéphane Morvan (secrétaire adjoint),  
Alexandre Arlie membre du bureau.

Le bureau déterminera ultérieurement la fonction d'Alexandre.

## Projets 2016

### **Acquisition d'un bi place :**

Explication de la subvention par l'entreprise IMAJ'IN.  
Explication de l'intérêt porté par le bureau pour ce projet.

Présentation des différentes options d'acquisition d'une voile neuve avec promotion si achat voile neuve Niviuk ou ITV, ou bien acquisition d'une voile d'occasion.

Un débat sur l'utilité d'un bi place club a soulevé les points suivants :

Le bi devra voler uniquement sur nos sites sauf en cas de sortie du club. Il permettrait de faire réviser qu'une voile et de faire voler les membres de la famille des propriétaires de sites. Un comité de bi placeur responsable sera mis en place si acquisition. Il faudra 3 casques (taille petit, moyen et grand) de moins de 5 ans (date de fabrication et non d'achat). Un casque pilote, un carnet de vol de suivit.

Budget total prévu : 2500 euros.

Don de Gérard Brugère d'une paire d'écarteurs neufs.  
Don de Alex Arlie d'une sellette passager pour le bi place.

Vote du projet d'acquisition :

- Vote adopté à l'unanimité de l'acquisition d'un bi place
- Vote adopté à l'unanimité de l'acquisition d'un bi place neuf (et non d'occasion).

### Sortie club 2016 :

Explication du souhait du bureau d'organiser une sortie club au printemps. Il a été précisé que ce projet est une sortie entre pilotes sous la responsabilité de chacun.

- Vote à l'unanimité d'une participation au frais hébergement à hauteur de 200 euros à partir de 6 participants.

Mathieu Lasbouygues propose son aide pour l'organisation du séjour.

### **Subvention SIV**

Explication des souhaits des membres du bureau a participer aux frais des Stages d'Incident Volontaire dans le but d'améliorer le pilotage des membres du club et développer la sécurité. Un budget de 750 euros maximum sera alloué au stage dans la limite de 150 euros par demandeur.

**Les demandes de subventions devront être envoyés par mail à la présidente avec justificatif d'inscription à un stage avant le 31 mai. Le remboursement se fera une fois le stage effectué sur présentation de la facture. Le montant de l'aide du club dépendra du nombre de demandes.**

## **Points divers**

Madame la présidente a rappeler la procédure légale et les obligations par rapport au certificat médical. Celle ci a expliqué les responsabilité de chacun ainsi que celle du medecin.

La séance a été levée à 20 h.

La prochaine AGE aura lieu en début d'année 2017.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

En cas de désaccord, et afin d'améliorer les archives du club, cette AGE à été enregistré sous format numérique.

Ce procès verbal sera transmis de l'association « Périgord Parapente » sera transmis à

Préfecture Dordogne  
C.D.V.L Dordogne  
C. N.D.S  
Ligue Vol Libre Aquitaine  
Conseil Général de Dordogne  
Membres du club 2016

A Plazac, le 23 janvier 2016

La présidente de l'association

Cécile Lesimple

La secrétaire de l'association

Claire Macnamara